

Jour d'entraînement souhaité (entourer le jour et l'heure choisi)

Le club se réserve le droit de modifier les horaires si nécessaire

Merci de respecter les horaires qui vous ont été attribués

Stand 10 m ; Pistolet et Carabine, à aire comprimée

Stand 25 m : Pistolet 22 lr ; 38 sp ; 32 ; 9 mm Carabine 22 lr

- **Lundi** de 18h30 à 21h 30
- **Mardi et Jeudi** de 18 h à 21 h
- **Mercredi** : de 14h à 15h 15, de 15h 15 à 16h 30 : réservé en priorité aux jeunes de l'Ecole de tir (sauf périodes de vacances scolaires) - de 18 h à 19h30 : Accueil lors de cette séance des personnes à mobilité réduite.
- **Mercredi : de 14h à 15h 15 le stand 25 m est réservé à l'arbalète**

Attention Stand 25 m: seules les ogives en plomb sont autorisées

Les munitions chemisées, blindées, perforantes, incendiaires & traçantes sont interdites

Les tireurs ayant des armes en 357 se doivent de tirer en 38, calibre 357 magnum interdit

Les armes n'ayant pas de visée réglable sont interdites

En cas de non-observation de ces règles, votre licence risque de n'être pas renouveler l'année suivante

Tout tireur peut souscrire une assurance avec des garanties optionnelles

*** Pour la bonne gestion des Clubs, nous vous demandons :**

- 1) de remplir cette feuille avec le plus grand soin, sans oublier de la dater et de la signer.
- 2) de régler le prix de votre cotisation.
- 3) de consulter régulièrement le site internet (WWW.STM.ASSO.FR) pour toute les informations sur la vie du club et des compétitions.

De par mon inscription je reconnais avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, des contrats d'assurance de la STM et je m'engage à les observer.

Fait au Mans, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Je suis informé que la Ville du Mans, la C.U.M, le Maine Libre, l'Ouest France et tous les organes décentralisés de la F.F. Tir pourront utiliser à titre gracieux des clichés sur lesquels je pourrais être représenté(e) ainsi que mes enfants dans des brochures d'informations, de publicité, journaux, sites internet, films, etc...

Les photographies en question ne pourront en aucun cas être dénaturées ou détournées de leur contexte, soit par un montage ou par tout autre procédé. La présente autorisation est valable sans limitation de durée pour la France et l'étranger et le reste, en cas de changement d'état civil du modèle. En cas de désaccord avec ces dispositions je m'engage à notifier mon refus par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 10 jours qui suivent ma demande d'inscription ou de renouvellement de cotisation, au président à la STM.

NOTA

Toute demande d'adhésion peut être refusée par le Comité de Direction sans que celui-ci ait à se justifier.

Pour les jeunes de moins de 18 ans, une autorisation parentale est obligatoire

Vous n'êtes pas sans savoir que les responsabilités pénales et financières des associations et de leurs responsables bénévoles deviennent de plus en plus importantes ; aussi, nous vous informons que l'introduction de boissons alcoolisées par les adhérents est interdite dans les locaux du Club.

Souhaitez-vous une attestation de paiement pour votre Comité d'Entreprise ?

OUI NON

Adressez le courrier à M. Lionel CHEVRIER 34 rue Brindejone des Moulinais 72100 le Mans
Tél : 06.86.77.66.03 - Mail: chevrier.lionel@free.fr